CONTRÔLE TECHNIQUE CONTRÔLE TECHNIQUE VOLONTAIRE



NATURE DU CONTRÔLE Volontaire total (7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE Défavorable pour défaillances majeures (8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ Non concerné par un contrôle technique volontaire NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE Non concerné par un contrôle technique volontaire IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE N° D'AGRÉMENT : S013S485 (9) RAISON SOCIALE: AUTO BILAN ST VICTORET (3) COORDONNÉES: Tel.: 0442889964 8/10 AV de l'Europe 13700 MARIGNANE (9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR N° D'AGRÉMENT: 013S0018 SIGNATURE : **IDENTIFICATION DU VÉHICULE** Date de 1 ère mise en circulation (2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation GO-059-WB (F) 24/08/2023 24/08/2023 Désignation commerciale Marque GLB 200 D MERCEDES BENZ (1) N° dans la série du type (VIN) (5) Carégorie internationals Genre W1N4M1CB1PW281752 M1 VP Type/CNIT Énergie

(3) DATE DU CONTRÔLE

Nº DU PROCÈS-VERBAL

14/10/2025 25022153

NTRÔLE (6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

GO

Groupe(s) de points contrôlés :

Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié

Défaillance(s) majeure(s)

1.1.14.a.2. TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : Disque ou tambour usé, AV. 4.2.1.b.2. ETAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIERE ET LATERAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) : Glace défectueuse, ARD.

5.2.3.d.2. PNEUMATIQUES : Pneumatique gravement endommagé, entaillé ou montage inadapté, AR.

6.1.4.a.2. PARE-CHOCS, PROTECTION LATERALE ET DISPOSITIFS ANTI-ENCASTREMENT ARRIERE: Mauvaise fixation ou endommagement susceptible de causer des blessures en cas de contact, AV.

Défaillance(s) mineure(s)

1.1.13.a.1. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS : Usure importante, AV,AR. 5.2.3.h.1. PNEUMATIQUES : Le système de contrôle de la pression des pneumatiques fonctionne mal ou le pneumatique est manifestement sous-gonflé, C. 6.2.13.b.1. AUTRES OUVRANTS : Détérioration, AR.

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

	AVANT		ARRIERE	
	G	D	G	D
Ripage (-8 à + 8m/km):	+2.3	3m/Km		
Dissymétrie suspension (≤30%):	2%		10%	
Forces verticales :	1060daN		748daN	
Frein de service :				
Forces de freinage :	365daN	363daN	278daN	303daN
Déséquilibre (<20%):	1%		9%	
Forces de freinage (efficacité) :	365daN	363daN	278daN	303daN
Taux d'efficacité (≥ 58%):	72%			
= 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1				

Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 30%

Emissions à l'échappement :

Opacité des fumées (0.51m-1): C1: <0.10m-1 C2: <0.10m-1

Feux de croisement (-2,5% à -0,5%) -1.4% -1.3%

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ 59321

M10MC3VPD042103

Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice

MENTIONS LÉGALES

- Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.

Document(s) présenté(s)

- Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques).
- En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans votre centre de contrôle technique.
- Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (art. 1er de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié).
- Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.